



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA
SOCIETE ROBIN PRODUCTION POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 30
NOVEMBRE 2018**

**DÉCISION N° AU-18-242
EN DATE DU 24 JUILLET 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Robin Production, représentée par Monsieur François Robin, dont le siège social est situé 8, rue des Bateliers – 92 110 Clichy – pour l'organisation du spectacle « Bruno Salomone – Euphorique... », le vendredi 30 novembre 2018, dont le coût du spectacle est fixé à 11 605 € (onze mille six cent cinq euros) TTC, les frais de transport à 120 € (cent vingt euros) TTC et les frais de déjeuner à 87,96 € (quatre vingt sept euros et quatre vingt seize centimes) TTC;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2018-2019.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Robin Production, représentée par Monsieur François Robin, dont le siège social est situé 8, rue des Bateliers – 92 110 Clichy – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Bruno Salomone – Euphorique... », le vendredi 30 novembre 2018, dont le coût du spectacle est fixé à 11 605 € (onze mille six cent cinq euros) TTC, les frais de transport à 120 € (cent vingt euros) TTC et les frais de déjeuner à 87,96 € (quatre vingt sept euros et quatre vingt seize centimes) TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180724-lmc1H5511H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/07/2018 Date de Publication : 24/07/2018

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180724-lmc1H5511H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/07/2018
Date de Publication : 24/07/2018